



ENSEMBLE,
DÉVELOPPONS
UN PARTENARIAT
DURABLE

Taxe d'apprentissage 2014 [SUR SALAIRES 2013]

ESGRH

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?



La fonction ressources humaines connaît depuis une vingtaine d'années de profondes évolutions. Les aspects stratégiques des RH et les liaisons avec la politique générale de l'entreprise sont au coeur de la formation, tout comme les aspects de gestion inhérents à ce domaine.

L'ESGRH propose des formations qui répondent à l'évolution actuelle de la profession. Votre soutien par le biais de la taxe d'apprentissage permettra de soutenir la mise à niveau des outils pédagogiques et de développer un partenariat durable avec notre école.

Olivier Sercq

Directeur de l'ESGRH

L'ESGRH en résumé

- Coursus entièrement accessible en alternance
- Titre certifié de niveau II reconnu par l'Etat
- 1 étudiant sur 2 en contrat de professionnalisation
- 70 % des étudiants de 5^e année en alternance
- Rythme adapté à la présence en entreprise : 2 jours / 3 jours

SOUTENEZ le développement de l'ESGRH

En versant la taxe d'apprentissage à l'ESGRH, les entreprises contribuent activement à la formation de leurs futurs collaborateurs.

Ce financement complémentaire est important pour l'ESGRH puisqu'il permettra de lui donner les moyens de ses ambitions : renforcement des équipes professorales et administratives, développement des moyens pédagogiques...

La taxe d'apprentissage permet à l'ESGRH de réaliser des projets concrets en termes de programmes, d'équipements de pointes et d'installations.

RECRUTEZ & communiquez

- Accueillez nos étudiants chaque année en stage de 3 mois à 6 mois ou en contrat de professionnalisation
- Participez à notre «Forum écoles-entreprises» et à nos «Moments dédiés»
- Intervenez lors de conférences, de débats ou en cours
- Proposez l'élaboration d'études de cas, en faisant réaliser gratuitement vos études de marché et projets marketing par nos étudiants ou en sollicitant nos juniors-entreprises

Comment nous verser la taxe d'apprentissage en 3 étapes ?

1 Référez-vous à notre habilitation

L'ESGRH est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage sur le hors-quota de plein droit en catégorie B ainsi que par cumul en catégorie A et C - N° UAI : 075-027/Z

2 Choisissez un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA)

- Agires, organisme collecteur national de la taxe d'apprentissage vous accompagne dans vos démarches administratives tout en respectant vos choix dans l'affectation de votre taxe d'apprentissage. Agires développement / Tél. : 01 30 23 22 95 - www.agires.com
- ou bien votre organisme collecteur habituel

3 Appliquez librement les règles de cumul et affectez votre taxe d'apprentissage

Versez de plein droit en catégorie B et/ou précisez «**somme maximum avec cumul**». Le nom de l'ESGRH ou sa raison sociale (ESGCV-ESGRH) doivent impérativement apparaître distinctement sur le bordereau de versement.

ÉTABLISSEMENT	CATÉGORIE A 40%	CATÉGORIE B 40%	CATÉGORIE C 20%
ESGRH N° UAI : 075-027/Z ESGCV - ESGRH 6 rue Froment 75011 PARIS	PAR CUMUL ⁽¹⁾	DE PLEIN DROIT ⁽¹⁾	PAR CUMUL ⁽¹⁾

⁽¹⁾Règle du cumul : une formation est habilitée à percevoir, de plein droit, une catégorie du barème (A, B ou C) ainsi que, par cumul et sur indication de l'entreprise, la catégorie immédiatement voisine.

LES PROJETS 2013 réalisés grâce au soutien des entreprises



● Libcast

Installation dans l'amphithéâtre d'un système de captation vidéo permettant aux étudiants de visionner en ligne les cours et les conférences.

- Rénovation des salles informatique



Marketline

- La **Base MarketLine** propose des études de marché sur plus de 2 000 secteurs d'activité et 50 pays.

Groupe ESG

Le Groupe ESG est un groupe français d'enseignement supérieur dans le domaine du management. Fort de son appartenance au réseau Studialis, de ses accréditations, de ses 9 500 étudiants, de son réseau de diplômés et d'entreprises partenaires et de ses implantations géographiques en France et à l'international (programmes délocalisés), le Groupe ESG apporte aux étudiants et professionnels une offre d'enseignement et de formation qui se distingue par sa singularité.



Votre contact privilégié

Véronique Trançon-Sinsheimer

Responsable Relations Entreprises / Service Taxe d'apprentissage
35 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris

01 55 25 69 25

email : vtrancon@pole-esg.fr